



**réseau
nature**

natagora

INTÉGRER VOTRE ENTREPRISE DANS LE RÉSEAU NATURE

Plan de gestion

POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

2019



PLAN DE GESTION

CITYDEV.BRUSSELS

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET INTÉGRER VOTRE ENTREPRISE DANS LE RÉSEAU NATURE

Terrain concerné

Derrière le 788 Route de Lennik

Personnes de contact chez Natagora:

SIMON Charlotte

Assistante de projet pour le "Réseau Nature" – Bruxelles

Département Education et Sensibilisation

Contact: charlotte.simon@natagora.be – 02 893 09 28

Contenu

1	LES 5 ENGAGEMENTS DE RÉSEAU NATURE.....	2
2	CONTEXTE DE COLLABORATION AVEC NATAGORA	3
3	SITUATION ACTUELLE DU SITE.....	4
4	CONSEILS DE GESTION POUR LA ZONE B	5
5	CONSEILS DE GESTION POUR LE VERGER	6
6	POUR ALLER PLUS LOIN	6

1 LES 5 ENGAGEMENTS DE RÉSEAU NATURE

Afin d'intégrer le Réseau Nature, vous vous engagez à mettre en œuvre de plan de gestion ci-présent et à suivre les 5 mesures suivantes et qui correspondent aux engagements pris lors de la signature de la Charte.

1. Ne pas développer des activités humaines entraînant la destruction des milieux naturels

Les activités humaines altérant directement les milieux naturels ne sont pas permises sur les terrains repris dans le « Réseau Nature ». Cette mesure cible en particulier les activités de lotissement ou d'industrialisation. Les remblais, les décharges sauvages, le déversement incontrôlé d'eaux usées, l'assèchement de zones humides (drainage par exemple)... sont également incompatibles avec les objectifs du « Réseau Nature ». Cette mesure n'exclut pas la réalisation de petits aménagements (pose de panneaux, cabanon, sentier...) selon l'importance et l'influence de ceux-ci sur les milieux naturels.

2. Ne pas laisser se développer les espèces exotiques invasives

Deuxième cause d'extinction des espèces dans le monde, les espèces invasives, surtout chez les plantes, méritent une attention particulière. Les espèces invasives de Belgique et des environs sont listées et décrites sur ce site : <http://ias.biodiversity.be/species/all>. Les terrains colonisés par ces plantes peuvent rejoindre le « Réseau Nature », mais leurs occupants développeront prioritairement les actions appropriées pour contrôler et/ou éliminer ces espèces.

3. Privilégier les plantes indigènes qui existent à l'état sauvage dans ma région totalement ou partiellement dans mon terrain

Celles-ci sont mieux adaptées au climat et aux types de sol locaux, elles sont donc plus résistantes que certaines plantes horticoles. Elles ont évolué en même temps que la faune et fournissent abri et nourriture à de nombreux insectes et oiseaux. Réciproquement, cette faune participe à la pollinisation des fleurs et à la dispersion des graines. Des légumes ou encore des arbres fruitiers régionaux auront toutefois leur place.

4. Respecter la spontanéité de la vie sauvage

Dans la partie du terrain consacré au Réseau Nature, l'occupant sera attentif à laisser la vie s'exprimer et évoluer au gré du temps et au travers de techniques de gestion appliquées. Il préférera les plantes qui poussent spontanément à celles plantées ou semées. Surtout, ne jamais introduire d'animaux sauvages, ils viendront d'eux mêmes si le terrain leur convient. L'introduction d'espèces auxiliaires utilisée dans le jardinage écologique (coccinelles, syrphes...) est autorisée.

5. Renoncer aux pesticides chimiques

Si l'emploi des pesticides par les agriculteurs est en régression, on constate une augmentation inquiétante de leur utilisation par les particuliers. En plus d'être toxique pour la santé, ces produits laissent souvent des résidus polluants dans l'environnement. De plus, ils rompent les équilibres naturels du milieu, qui suffisent souvent, à terme, à enrayer un déséquilibre ponctuel causé, par exemple, par l'attaque de parasites. Si une intervention est vraiment nécessaire, on s'engage à choisir les techniques manuelles ou les produits biologiques.

2 CONTEXTE DE COLLABORATION AVEC NATAGORA

Depuis 2008, à l'initiative de la commune d'Anderlecht, Natagora est impliqué dans le zoning d'Anderlecht afin de sensibiliser et encadrer les entreprises pour une gestion plus écologique de leurs espaces verts.

En effet, le Parc d'entreprise Erasmus Sud se présente comme une zone de transition dans le réseau écologique de la commune en se dressant entre deux zones vertes majeures pour la biodiversité : le Vogelzang et le site de Neerpede.

Ces deux sites naturels ont conservé leurs originalités naturelles et se présentent comme des milieux bocagers de grande valeur biologique : arbres têtards, prairies fleuries, vergers, zones humides, haies et talus herbeux, friches...

C'est dans ce cadre que Citydev.Brussels a été contacté par la Commune et a répondu favorablement à leur demande.

En 2009, un plan de gestion a été développé par Citydev.Brussels en collaboration avec Natagora et est appliqué par Citydev.Brussels afin de favoriser la biodiversité du site ; dans le passé, celui-ci était subdivisé en différentes parties (voir carte ci-dessous).



3 SITUATION ACTUELLE DU SITE

Une grande partie du site est maintenant louée à des entreprises, ce qui a drastiquement diminué la surface gérée par Citydev.Brussels (voir image ci-dessous).

En effet, une partie de la zone B a servi à l'expansion de la société MLOZ, elle-même adhérant aux principes du Réseau Nature. Les zones A D et C sont louées à la société Sciensano, qui est donc responsable de la gestion des futurs espaces verts. Grâce à la politique de gestion écologique menée par Citydev.Brussels, les zones « Mare », « Est », « Noues » et « saules » sont maintenant classées au patrimoine des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles.

Les zones restant sous la responsabilité de Citydev.Brussels sont mises en évidence en jaune sur la carte ci-dessous et correspondent à la partie sud de la zone B et au verger. La zone B est encore susceptible d'être louée à une entreprise dans le futur, et est considérée comme une parcelle à bâtir. Dans le cas où des travaux d'aménagement urbain se mettent en place, la parcelle ne sera plus labellisé Réseau Nature.

Ce plan de gestion est donc une mise à jour de l'ancien plan datant de 2009. Citydev.Brussels est encouragée à continuer sa gestion positive entamée depuis plusieurs années ; les recommandations suivantes sont également à prendre en considération.



4 CONSEILS DE GESTION POUR LA ZONE B

Installée sur un ancien champ de maïs, cette prairie de fauche, destinée à être construite, est gérée de manière écologique par fauchage. Le fauchage n'est pas homogène sur le site permettant en tout temps de conserver des zones refuges pour la flore et la faune.

Ainsi, les friches se présentent comme une succession de zones tondues, de zones fauchées deux à trois fois l'an (zones où abondent les cirses et chardons) et de zones fauchées tardivement une fois par an en fin d'été. Des talus et des bandes herbeuses non fauchées sont également présents dans ces zones afin de constituer des abris pour la faune en hiver.

La végétation comporte de nombreuses plantes des prairies fleuries comme la tanaïs, l'eupatoire, le cirse des champs, le lotier corniculé, l'achillée mille-feuilles, la grande marguerite, les trèfles (trèfle des prés, trèfle des champs...), la chicorée sauvage, le fromental, la vipérine, la berce, la carotte, les mauves, le séneçon jacobée, le millepertuis perforé...

Les insectes ne manquent pas avec pour les papillons la belle-dame, la carte géographique, le souci, le fadet, le myrtil, les piérides... La coccinelle des friches y est également observée.

RECOMMANDATIONS DE NATAGORA

Tant que la prairie de fauche reste une zone verte gérée par fauchage extensif, elle peut figurer dans le Réseau Nature. Citydev.Brussels est tenue de prévenir Natagora le jour où elles seront construites pour les retirer du Réseau Nature.

La gestion préconisée dans cette zone peut se résumer de la façon suivante :

1. maintenir quelques surfaces régulièrement tondues dans les zones stratégiques des friches (esthétisme) : sentier de promenade, zones avec plantation d'arbustes...
2. appliquer une double fauche dans la friche avec une première fauche printanière (début juin) et une fauche estivale (fin septembre) qui permet à la fois aux plantes de printemps et d'été de monter en graines tout en réduisant la hauteur des graminées. Ce type de fauche génère ainsi un tapis de végétation assez bas qui se rapproche d'une pelouse haute mais avec beaucoup de fleurs.
3. le foin issu de la fauche sera exporté des friches. Si possible, il sera entassé sur plusieurs tas de foin délimités le long de la haie délimitant le verger de la zone B (cachés de la vue du public. Ces tas de foin seront alimentés d'années en années et serviront d'abris pour la petite faune (orvets, musaraignes, carabes...).

Remarque: Cet aménagement est particulièrement pertinent compte tenu de la présence avérée de la couleuvre à collier (dont c'est le dernier site connu à Bruxelles!). Ce serpent discret apprécie le gros tas de foin qui libèrent de la chaleur sous l'effet de la décomposition. Elle s'en sert comme site de reproduction pour y pondre ses œufs. Plus les tas de foin sont volumineux, plus ils seront attractifs pour la couleuvre.

5 CONSEILS DE GESTION POUR LE VERGER

À proximité de la ferme délabrée, un superbe verger à hautes tiges est noté. Ce verger a été restauré par Citydev.Brussels et est aujourd'hui entretenu par la Ferme Nos Pilifs. La taille des arbres est à nouveau pratiquée (limitation des gourmands) et de nombreux jeunes fruitiers, de variétés anciennes, ont été replantés. Ce verger est un élément particulièrement remarquable. Ce type de milieu bocager est en plus devenu très rare en Wallonie et encore plus à Bruxelles. En effet, des 20.307 ha de vergers hautes tiges recensés en 1950, aujourd'hui, on n'en compte plus que 817 ha ; soit une perte de plus de 95 % !

RECOMMANDATIONS DE NATAGORA

Maintien et bon entretien de tous les arbres du verger. Entre les arbres, deux fauches par an (mi-juin et fin septembre) donc pas de pelouses rases ; taille annuelle (septembre-octobre) des haies parallèles à la rue à 1,2 - 1,8 mètres ; tailles tous les trois ans (septembre-octobre) des deux haies perpendiculaires à la rue en hauteur (rabattre à 2 - 2,5 mètres) et en largeur, ne pas tailler ces deux haies la même année.

6 POUR ALLER PLUS LOIN ...

Pour votre information, une liste de fiches conseils est disponible sur le site du Réseau Nature ; celles-ci sont spécifiques à chaque type d'aménagement envisagé :

<http://reseau-nature.natagora.be/index.php?id=1963>

Dans ces fiches, le lecteur trouvera de nombreux conseils pratiques pour gérer chaque milieu ainsi, qu'en fin de document, de nombreuses références bibliographiques de documents et organismes spécialisés dans la gestion de ces milieux. Par rapport aux milieux décrits sur le site de Citydev.Brussels, Natagora recommande les références suivantes :

Les vergers et saules têtards

- L'asbl Les bocages : www.lesbocages.be (Techniques de gestion des vergers, expertises, aides à la restauration de vergers...)

Les haies

- Fiche de gestion Réseau Nature sur les haies sauvages (www.reseau-nature.be)
- Fiche de gestion Réseau Nature sur les arbustes indigènes des haies (www.reseau-nature.be)

Les prairies fleuries

- Fiche de gestion Réseau Nature sur la prairie fleurie (www.reseau-nature.be)
- Ecosem : www.ecosem.be (Achat de mélanges de graines sauvages et indigènes)

Les plantes invasives

- Le Guide de conseils de gestion mécanique des principales plantes invasives le long des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne :
http://environnement.wallonie.be/berce/documents/Guide_Mecanique.pdf

Pour accord / signature



natagora

Traverse des Muses 1 | 5000 Namur

www.natagora.be